

REGLEMENTS GENERAUX VXE VIVRE ENSEMBLE (JUILLET 2023)

SOMMAIRE

PREAMBULE

TITRE I – L'ORGANISATION DU VIVRE ENSEMBLE

TITRE II – LES PRATIQUES DU VIVRE ENSEMBLE

TITRE III – LES PRATIQUANTS

TITRE IV – DIVERS



PREAMBULE

Le Vivre Ensemble est un concept qui exprime les liens pacifiques, de bonne entente qu'entretiennent des personnes, des peuples ou des ethnies avec d'autres, dans leur environnement de vie ou leur territoire.

En France, outre ses formes les plus connues (5x5, 3x3), le basket a choisi de construire ou de reconnaître des formes de pratiques sportives où la finalité n'est pas basée sur un résultat sportif mais sur les liens sociaux, l'état d'esprit et l'état physique qu'elles permettent d'acquérir, de développer et/ou de maintenir.

A la Fédération Française de Basket-ball le Vivre Ensemble est un des axes du club 3.0, pour ses structures fédérales affiliées sur des pratiques basket en dehors de toutes compétitions.

La Fédération Française de Basket-ball, conduit à travers sa mission de service public, une politique humaine qui doit permettre à chacun de s'exprimer et de partager une activité construite sur les grands principes du basket.

A la FFBB, le Vivre Ensemble rend le basket accessible à tous les publics. C'est un regroupement de différentes formes de pratiques basket qui permettront à tous et à toutes de s'exprimer, de participer, de partager du basket, sport collectif largement aménagé sans que ses valeurs et sa déontologie ne soient remises en cause.

Le Vivre Ensemble a pour objectifs de développer des pratiques durables d'animation basket en direction de tous les publics à but d'éducation, de santé, d'intégration, d'inclusion ou d'insertion.



TITRE I – L'ORGANISATION DU VIVRE ENSEMBLE

Article 1 – Les structures (Janvier 2021)

1. La Fédération Française de Basket-ball

La FFBB, au travers de la Commission Fédérale Vivre Ensemble, organise et développe le Vivre Ensemble sur le territoire national.

2. Les structures fédérales affiliées

Ce sont les structures affiliées à la FFBB et les sociétés qu'elles ont constituées qui mettent en œuvre les actions, programmes du Vivre Ensemble selon le cahier des charges de l'activité et/ou après signature de convention et/ou obtention de labels délivrés par la FFBB.



TITRE II – LES PRATIQUES DU VIVRE ENSEMBLE (AVRIL 2020 – JUIN 2020 – AVRIL 2021)

Article 2 – Les pratiques (Avril 2021)

Le Vivre Ensemble développe des pratiques dans 4 différents axes définis : Education – E-sport – Inclusion/Insertion – Santé

Des programmes sont développés pour chaque axe.

Axes	Programmes	Cadre
Education	France Basket Camps Centre Génération Basket Micro Basket	Convention Règlement particulier + Label fédéral avec cahier des charges
Inclusion Insertion	Administration Pénitentiaire Basket Inclusif	Convention nationale Règlement particulier + Label fédéral avec cahier des charges + Droits d'accès à la pratique Basket Inclusif
Santé	Basket Santé BaskeTonik et BaskeTonik Forme	Règlement particulier + Label fédéral avec cahier des charges + Droits d'accès à la pratique Basket Santé Règlement particulier + Label fédéral avec cahier des charges + Droits d'accès à la pratique BaskeTonik ou BaskeTonik Forme
E-sport	E-basket	A définir par la FFBB

Aussi, le Vivre Ensemble vise au développement de la pratique du Beach Basket.

Article 3 – Les droits d'accès à la pratique du Vivre Ensemble (Février 2020 – Avril 2020 – Février 2022 – Juillet 2023)

Les droits d'accès à la pratique du Vivre Ensemble sont au nombre de 4.

Ils concernent 3 programmes et sont associés aux labels de ces pratiques :

- Basket Santé (à l'exception du label Basket Santé Découverte)
- Basket Inclusif (à l'exception du label Découverte Basket Inclusif)
- BaskeTonik (à l'exception du label Découverte BaskeTonik)
- BaskeTonik Forme

Pour la mise en place d'une activité du Vivre Ensemble par une association affiliée (Type), celle-ci doit disposer du droit d'accès annuel correspondant et ce, dans les conditions fixées par la FFBB.

Chaque droit d'accès regroupe les aides et un soutien fédéral en termes :

- D'accompagnement
- De communication
- De matériel lors de la 1ère labellisation

Dont le contenu est défini dans le règlement particulier qui régit l'activité concernée.

TITRE III – LES PRATIQUANTS (DECEMBRE 2019 – FEVRIER 2020)

Les programmes du Vivre Ensemble s'adressent à des personnes d'âges différents selon les activités et permettent à tous une pratique basket adaptée.

Article 4 – Le lien fédéral (Avril 2021)

Les participants doivent être détenteur d'une licence fédérale ou d'un titre de participation.

1. La licence fédérale

Un licencié d'une structure affiliée à la Fédération et titulaire d'une licence pour la saison en cours peut participer aux programmes labellisés et/ou conventionnés.

2. Quels licences et titres de participation permettent les pratiques Vivre Ensemble (Avril 2022)

Les licences club :

Les dispositions relatives aux licences club sont prévues au Titre IV des Règlements Généraux FFBB.

La pratique Vivre Ensemble ne permet pas la participation à des compétitions.

Titres de participation (hors club) :

Les dispositions relatives aux licences hors club sont prévues au Titre IV des Règlements Généraux FFBB.

The logo for FFBB (Fédération Française de Basketball) is displayed in a large, light blue, semi-transparent font. It consists of the letters 'FFBB' in a bold, sans-serif typeface. The logo is centered on the page and partially overlaps with a large, faint watermark of a basketball in the background.

TITRE 4 – DIVERS

Article 5 – Utilisation ou reproduction des droits de propriété intellectuelle des pratiques Vivre Ensemble

Les différentes pratiques du Vivre Ensemble relèvent de la délégation de la FFBB. A ce titre, la FFBB a accompli toutes les formalités nécessaires auprès de l'INPI pour protéger ses droits de propriétés intellectuelles

Les labellisations et/ou conventions permettent aux organisateurs d'organiser des pratiques et/ou des sessions au nom et pour le compte de la FFBB, notamment par l'utilisation des noms, logos et labels déposés.

A cet effet, l'organisateur est tenu de cesser toute utilisation ou reproduction des droits de propriété intellectuelle, autorisées une durée déterminée à compter de la date de fin du label ou de la session labellisée.

Cet arrêt est immédiat et sans aucune notification préalable.

Par ailleurs, toute utilisation ou reproduction des droits de propriété intellectuelle relatifs au Vivre Ensemble non conforme engage les responsabilités de l'organisateur et de toutes autres personnes utilisatrices.

Toute utilisation ou reproduction non conforme des droits de propriété intellectuelle entrainera une procédure disciplinaire conformément au Règlement Disciplinaire Général de la FFBB.

Des sanctions financières pourront être prononcées par la Commission Fédérale de Discipline.

Article 6 – Détournement de programme (Mai 2019)

Toute structure affiliée à la FFBB ne peut mettre en place un programme développé par la FFBB sous un autre nom pour se soustraire aux obligations fixées par la fédération.

Article 7 – Assurances

Toute structure ou société sportive, Comité Départemental/Territorial ou Ligue Régionale qui organise ou participe à l'organisation d'une manifestation de Basket-ball ouverte à des non-licenciés (de clubs), doit respecter les obligations légales en matière d'assurance.

A ce titre, doit être rappelé l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Une preuve écrite de cette proposition, puis de l'acceptation ou du refus du participant de souscrire à cette assurance doit pouvoir être rapportée par l'organisme en question.

1. Les garanties incluent dans le lien de licence

La personne titulaire d'une licence dans un club continue de bénéficier des garanties minimales de responsabilité civile incluent dans sa licence.

Ces garanties couvrent également le titulaire d'une licence FFBB selon les modalités définies dans le contrat d'assureur négocié par la FFBB et présentées au moment de l'achat du titre.

2. Les garanties individuelles optionnelles

La personne titulaire d'une licence dans un club continue également de bénéficier des garanties optionnelles (option A, B ou C) auxquelles elle aurait éventuellement souscrit au moment de son adhésion. Elle peut modifier son option.

Il est rappelé à toute fin utile l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages causés à soi-même par la pratique du basket.

Article 8 – La Commission Fédérale Vivre Ensemble (Janvier 2021)

1. Composition

- 1 Président(e)
- 1 Vice-Président(e)
- 1 Vice-Président(e) en charge du Basket Santé
- 1 Vice-président(e) en charge du BaskeTonik
- 1 Vice-président(e) en charge du Basket Inclusif
- Un représentant du domaine médical
- Des experts

2. Rôle

Elle est une des commissions du Pôle Pratiques Fédérales de la FFBB. Elle est en charge du développement du Vivre Ensemble sur l'ensemble des territoires français.

La Commission Fédérale Vivre Ensemble définit les axes de développement et de diversification du Vivre Ensemble, tant au niveau des programmes que des publics, de l'organisation, de la gestion des sessions, des labels, du matériel spécifique, ...

La Commission Vivre Ensemble organisera le suivi de l'utilisation ou reproduction des droits de propriété intellectuelle attachés au Vivre Ensemble et alertera les personnes habilitées à diligenter des procédures disciplinaires.

Article 9 – Les sites internet

Les pratiques du Vivre Ensemble sont des formes de pratiques innovantes. La majeure partie de sa gestion est réalisée à partir de sites internet :

Basket Santé	http://www.ffbb.com/ffbb/basketsante/presentation
France Basket Camps	http://www.ffbb.com/jouer/camp-ete
Centre Génération Basket	http://www.ffbb.com/jouer/les-centres-generation-basket-0
BaskeTonik – BaskeTonik Forme	http://www.ffbb.com/ffbb/basketonik/presentation
Basket Inclusif	http://www.ffbb.com/ffbb/basketinclusif/presentation
Micro Basket	http://www.ffbb.com/ffbb/microbasket/presentation